



LES RELATIONS AVEC LES ÉLU.E.S

LE LOBBYING, LA VERSION CITOYENNE

Faire campagne implique souvent de travailler en étroite collaboration avec vos député.e.s, les membres du conseil municipal ou d'autres représentant.e.s élu.e.s. C'est ce qu'on appelle le lobbying, et il existe plusieurs façons de s'y prendre.

Sachez d'abord que les élu.e.s veulent entendre des gens comme vous. En tant qu'électeurs et électrices, vous décidez de voter ou non pour eux et elles lors des prochaines élections, ils et elles voudront donc savoir ce qui vous préoccupe. Tenez-les au courant des questions qui vous intéressent et faites-leur savoir si vous pensez qu'ils vont dans la bonne direction ou non.

1. POUR COMMENCER - ÊTRE PRÉPARÉ.E

Ayez en tête que les élu.e.s sont naturellement plus sensibles à ce qu'ils et elles connaissent, et qu'elles et ils ne connaissent pas tout. De plus, ils et elles agissent sur une multitude de sujets complexes et ont besoin de soutiens pour faire cheminer un dossier. Il est donc de mise de :

- Sensibiliser les élu.e.s, mais également leur attaché.e politique ;
- Démontrer le bien-fondé de la cause que vous défendez ;
- Susciter la création d'un lien de confiance.

Réfléchissez à votre approche en produisant une synthèse écrite de la situation en vous limitant à l'essentiel (maximum 2 pages) :

- Présentation du groupe
- La problématique
- Votre démarche : démontrez votre expertise
- Les résultats : Mettez de l'avant l'étendue des appuis dans la communauté

- Vos revendications
- Votre demande (moyens précis par lesquels l'élu.e peut vous aider) en faisant référence à des projets de loi en cours.

Vous devrez probablement adapter cette synthèse selon les personnes contactées, mais cela vous permettra dans un premier temps de structurer votre message.

2. À QUI S'ADRESSER ?

Une fois que vous aurez établi une synthèse claire et précise de votre campagne, il n'est pas toujours évident de savoir qui a le pouvoir d'apporter les changements que vous souhaitez.

Vous devez penser à ce qui suit :

- Que peut faire cette personne et qu'est-ce qui est réaliste ? (Voir en annexe des exemples des compétences provinciales et municipales)
- Quelle est sa position actuelle et ses prises de position antérieures sur la question ?
- S'il y a lieu, quelle est la position de son parti ?
- Qu'est-ce qui peut l'empêcher d'agir ?
- Qu'allez-vous lui demander de faire ? Le simple fait de lui dire ce que vous pensez ne changera rien - demandez quelque chose de précis qu'il ou elle peut faire.

Voici quelques liens utiles pour identifier vos élu.e.s au niveau :

- Local : mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites ↗
- Provincial : assnat.qc.ca/fr/deputes/index.html ↗
- Fédéral : noscommunes.ca/Members/fr/recherche ↗

Attention à ne pas dédier trop d'énergie à l'interpellation d'un.e élu.e si l'enjeu appartient à un autre palier de gouvernement.

3. DIVERSIFICATION DU GROUPE ET DES ALLIÉ.E.S

Bien que votre lobbying puisse se concentrer sur vos représentant.e.s élu.e.s, vous pouvez également avoir besoin de travailler avec d'autres personnes. Au niveau local, il peut s'agir de fonctionnaires, du personnel du bureau de circonscription, des groupes communautaires, des organisations et des entreprises.

Il est important de noter que plus le groupe avec lequel vous travaillez est grand et diversifié, plus vous aurez de succès. Il est probable que vous suscitez davantage l'attention et le soutien à votre cause si vous représentez l'opinion locale. En ayant des alliés.e.s en dehors du groupe, cela vous confère une crédibilité importante. Tant les élu.e.s que la population sont plus susceptibles de vous appuyer si votre démarche est axée sur les solutions inclusives à la problématique que vous soulevez.

Réfléchissez donc à la question de savoir si vous représentez la diversité de votre communauté locale en termes d'âge, de sexe, d'ethnicité et de religion. Ne sous-estimez pas la quantité d'alliés.e.s que vous pouvez trouver dans votre communauté. Aussi, les enjeux locaux sont souvent les mêmes à de nombreux endroits et ont donc une portée plus globale qu'on tend à le croire.

Travailler avec l'opposition - Attention !

Bien qu'il soit à votre avantage de sensibiliser le plus d'élu.e.s possible afin de rallier à votre cause une majorité au conseil, vous afficher comme soutenant l'opposition peut jouer en votre défaveur. Si l'administration au pouvoir vous considère clairement comme des ennemi.e.s direct.e.s, elle risque de systématiquement discréditer les idées que vous portez. La décision doit donc être mûrement réfléchie.



Astuce : Si vous contactez un.e député.e au provincial, adressez-vous à son ou sa député.e local.e même si votre cause échappe à son champ d'expertise : tenez-le ou la au courant, son équipe peut vous appuyer et vous mettre en contact avec la bonne personne.

4. STRATÉGIES ET TACTIQUES

Maintenant que vous avez trouvé les personnes sur qui vous souhaitez faire pression et que vous en avez appris davantage à leur sujet, réfléchissez à ce qui fonctionnerait le mieux pour votre région. Pour obtenir efficacement l'attention des décideur.se.s, vous aurez probablement besoin d'utiliser une combinaison des méthodes ci-dessous.

A. Écrire une lettre

Une lettre personnelle, écrite à la main, peut être très efficace. Votre lettre devrait être courte et précise. Voici quelques astuces :

- Personnalisez votre lettre en y ajoutant vos réflexions ou des anecdotes pertinentes ainsi que des statistiques ;
- Il ne faut pas supposer qu'ils et elles connaissent les problèmes, expliquez-les en termes simples ;
- Évitez d'exagérer et d'écrire avec un ton moralisateur, car cela peut faire réagir les gens ;
- Faites en sorte que les autres écrivent aussi. Plus vous êtes nombreux.ses, plus elles et ils seront susceptibles d'agir ;
- Indiquez votre nom et votre adresse afin qu'ils et elles puissent vous répondre.

B. Envoyer un courrier électronique

Les courriers électroniques sont rapides et faciles, mais les représentant.e.s en reçoivent beaucoup. Pour vous démarquer, essayez de rendre le vôtre aussi personnel que possible tout en gardant à l'esprit tous les conseils mentionnés pour écrire une lettre.

Si vous ne recevez pas de réponse, il peut être utile de relancer et de demander combien de temps vous devez attendre une réponse. De cette façon, vous pourrez les retenir et les recontacter s'ils ne respectent pas le délai convenu.



C. Passer un appel téléphonique

Parfois, la meilleure façon d'être entendu.e est de parler directement à votre représentant.e. Toutefois, le temps d'un appel peut être très court. Voici quelques astuces :

- Couvrir l'important : Qui vous êtes et où vous vivez, la raison de votre appel et vos préoccupations particulières, des histoires personnelles qui vous relient à la campagne, ce que vous aimeriez qu'ils ou elles fassent.
- Offrir de fournir des informations complémentaires par courrier électronique : Il se peut que vous ne puissiez pas dire tout ce que vous voulez dire. Il est conseillé d'avoir un courrier prêt pour exposer vos arguments et faire le suivi des prochaines étapes qui ont été convenues.
- Être toujours clair.e et poli.e : Ne vous lancez pas directement dans vos préoccupations. Parlez-leur comme à un.e collègue.
- Être prêt.e à leur laisser un message s'ils ou elles sont occupé.e.s lorsque vous les appelez.

D. Utiliser les médias sociaux

Twitter ou Facebook peuvent être un excellent moyen de contacter votre représentant.e. N'oubliez pas que ce sera public - ce qui peut être bon pour attirer l'attention sur la cause.

Voici quelques astuces :

- Restez professionnel.le et ne pas répandre de fausses nouvelles. Vérifiez les faits avant d'envoyer ;
- Pensez à utiliser des photos pour créer des messages qui se distinguent ;
- Évitez de faire du lobbying sur trop de sujets à la fois et de ne pas envoyer de spam. Il suffit de l'identifier une ou deux fois sur un sujet donné.
- Faites en sorte que vos ami.e.s et votre famille apprécient et partagent vos messages. Les réseaux sociaux sont importants pour se créer une audience dans la communauté et rencontrer des partenaires potentiels.

Consultez notre **guide sur l'utilisation des médias sociaux**.

E. Un rendez-vous en personne

Les élu.e.s organisent régulièrement des séances d'information pour les personnes qu'ils et elles représentent. Vous pouvez également demander à les rencontrer à d'autres moments. Invitez-les à une visite sur le terrain, à venir rencontrer les membres dans le contexte de vos activités par exemple. Les rencontres en personne sont plus marquantes et c'est une très bonne opportunité d'expliquer et de sensibiliser.

Vous disposez généralement d'un créneau de 10 à 15 minutes, alors mieux vaut préparer votre rencontre à l'avance pour en tirer le meilleur parti. Les rencontres en personne sont plus propices à la discussion, voici quelques pistes de réflexions et astuces :

- Décidez si vous y allez seul.e ou en groupe. (Si vous êtes en groupe, déterminez à l'avance le rôle de chacun.e et évitez d'être en désaccord entre vous au moment de la rencontre.)
- Donnez des raisons d'agir. Qu'est-ce qu'ils ou elles y gagneront s'ils ou elles le font ? Qu'est-ce qui les attend s'ils ou elles ne le font pas ?

- Demandez à nouveau s'ils ou elles soutiendront votre cause s'ils ou elles n'ont pas répondu à la question. S'ils ou elles ne s'engagent toujours pas, vous pouvez demander s'il y a d'autres informations pertinentes qui pourraient les aider.
- Emportez tous les documents d'information que vous jugez utiles de leur remettre.
- Proposez de leur envoyer des informations complémentaires.
- Prenez de brèves notes sur ce que dit la personne et notez tout ce qu'elle a accepté.

Ensuite, prenez contact avec le journal local, la télévision ou la station de radio pour voir si cette histoire les intéresse. Si votre représentant.e a accepté ou refusé de faire quelque chose, publiez à propos de la réunion - s'ils ou elles vous soutiennent, peut-être obtiendrez-vous une photo avec votre élu.e. Si les médias régionaux ne se saisissent pas de l'enjeu, les médias locaux (souvent collaboratifs) se nourrissent en contenu à travers des initiatives telles que les vôtres et peuvent être des allié.e.s précieux.ses.

F. Autres moyens

- **La pétition** : elle vous accorde de la crédibilité en montrant un appui de la collectivité, en plus d'éventuellement attirer l'attention des médias. Attention, la pétition n'est pas une solution en soi, c'est un outil ;
- **Les séances du conseil** : permettent de mettre à l'épreuve la force de conviction des élu.e.s que vous avez déjà sensibilisé.e.s en les faisant voter, donc se compromettre ;
- **Consultations publiques** : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et mémoires.

5. LE PRINCIPE DE GRADATION POUR GOUVERNER VOS ACTIONS

Votre stratégie devrait faire d'abord preuve de courtoisie dans une démarche d'explication et de sensibilisation. Même si vous vous attendez à une réaction négative, se confronter dès le début ne peut que nuire. Voici quelques astuces :

- **Laissez du temps** : Les député.e.s sont occupé.e.s et sollicité.e.s de toutes parts. Il est normal que des semaines, voire des mois s'écoulent, selon ce dont il s'agit. Continuez à effectuer un suivi et faites à cet égard également preuve de gradation : relancez courtoisement au début, puis modifiez le ton selon la situation.
- **Employez des moyens de pression** : utilisez des moyens sympathiques au début pour montrer l'étendue de votre mobilisation et l'inciter à vous aider. Escaladez graduellement selon la situation si vous n'êtes pas pris.es au sérieux.
- **Avant de recourir à des moyens de pression**, assurez-vous que l'élu.e visé.e a véritablement du pouvoir sur la situation.

ANNEXE : LES COMPÉTENCES PROVINCIALES ET MUNICIPALES¹

Pouvoirs d'un.e député.e provincial.e d'opposition pour soutenir un groupe citoyen

Il faut d'abord s'assurer de savoir de quel secteur il ou elle est porte-parole.

Le ou la députée de l'opposition peut :

- Accorder du financement pour couvrir des frais comme des impressions, la location de salles, etc., grâce à son budget discrétionnaire de soutien à l'action bénévole ;
- Rédiger des lettres d'appui à vos demandes de financement, à condition d'être minimalement familier.ère avec votre travail ;
- Parrainer une pétition sur le site de l'Assemblée nationale, surtout pertinente dans le cadre d'une grande mobilisation sur un enjeu national ;
- Donner de la visibilité à la cause et à votre travail de plusieurs manières :
 - Discours à l'Assemblée nationale ;
 - Prise de position ;
 - Action dans la communauté.
- Soulever l'enjeu à l'Assemblée nationale, cependant :
 - Ces interventions sont souvent demandées et il est facile pour le gouvernement d'offrir des réponses vides ;
 - Les député.e.s peuvent soumettre des questions à l'écrit. Le délai de réponse est plus long, mais elle est plus susceptible d'être satisfaisante ;
 - Les député.e.s travaillent ensemble et se connaissent. Il peut donc leur être possible de se renseigner de manière informelle.
- Faire adopter une motion ;
- Faire une interpellation ;
- Formuler et déposer un amendement à un projet de loi ;
- Intervenir en commission parlementaire ;
- Agir comme intermédiaire avec les cabinets ministériels et les instances publiques (obtention de statistiques, suivi) ;
- Agir comme intermédiaire, par exemple pour obtenir une rencontre avec un.e ministre ;
- Jouer un rôle de médiation en cas de conflit avec une autre instance/organisation locale ;
- Référer et mettre en contact avec des allié.e.s potentiel.le.s dans la communauté ou en dehors.

¹ Complément d'informations inspiré du webinaire sur les relations gouvernementales organisé par le Réseau Demain le Québec du 26 janvier 2021.

Pouvoirs supplémentaires d'un.e député.e provincial.e du gouvernement pour soutenir un groupe citoyen

D'abord il est important de savoir quelle fonction exerce-t-il ou elle ?

Le ou la député.e du gouvernement possède les pouvoirs mentionnés plus haut en plus de :

- Déposer et faire adopter un projet de loi ;
- Intervenir auprès d'un.e collègue ministre et tenter de persuader.

Pouvoir des élu.e.s au niveau municipal

À noter que les municipalités disposent de nombreux leviers en environnement, mais sont également aux prises avec beaucoup de limitations. Il faut être conscient.e.s du caractère particulièrement polarisant des enjeux très locaux : l'organisation de notre environnement de vie immédiat nous affecte chaque jour.

Il est important de connaître les pouvoirs qui sont ceux des MRC et des communautés métropolitaines (Montréal et Québec), formées d'élu.e.s municipaux.ales locaux.ales, mais dont les décisions s'appliquent à l'intégralité du territoire :

- Aménagement du territoire
- Gestion des matières résiduelles
- Milieux humides
- Transport collectif, selon les cas

Les élu.e.s municipaux.ales peuvent disposer de davantage de marge de manœuvre financière et influencer les politiques municipales.

Il faut donc connaître le rôle des conseiller.ère.s et des autres employé.e.s à sensibiliser au sein de l'administration municipale :

- Conseiller.ère.s municipaux.ales
- Maire.sse
- Préfet.ète de la MRC
- Professionnel.le.s et conseiller.ère.s de la municipalité, de la MRC ou de la communauté métropolitaine
- Directeur.rice général.e de la municipalité
- Directeur.rice du Service de l'environnement

En savoir plus le rôle et les responsabilités du conseil municipal et des élu.e.s :

- electionsmunicipales.gouv.qc.ca/je-minforme/conseil-municipal-et-elus/ ↗
- mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/democratie-municipale/conseil-municipal-et-elus/role-du-conseil-et-des-elus/ ↗